**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Une gouvernance unique et des moyens pour concrétiser l'ambition de Plateforme 10

Le Musée cantonal des Beaux-Arts s'apprête à présenter son exposition inaugurale au public alors que le chantier du Musée de l'Elysée et du mudac devrait s'achever en 2021. Le site Plateforme 10 prendra peu à peu la forme d'un quartier des arts au cœur de la ville de Lausanne. Il assurera un panel de découvertes et d'échanges artistiques très diversifié tout en garantissant un accès facilité à tous les publics. Cette ambition majeure doit permettre à Plateforme 10 de s'établir à la pointe du paysage muséal et culturel national. Sa concrétisation suppose une série de mesures d'organisation et des investissements. Le Conseil d'Etat a donc décidé de soumettre au Grand Conseil un projet de loi instituant une nouvelle gouvernance du site de Plateforme 10 et une demande de crédits de 7,6 millions de francs. Il répond également à un postulat du député Vassilis Venizelos.

Dans son programme de législature 2017-2022, le Conseil d'Etat a affirmé sa volonté de renforcer l'offre culturelle cantonale en regroupant le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Élysée et le mudac en un seul et même lieu. Sur le site de Plateforme 10, les identités culturelles propres aux beaux-arts, à la photographie et au design seront renforcées dans chacun des trois musées, appelés à présenter davantage d'expositions sur des surfaces augmentées. Parallèlement, le rapprochement sur un site unique permet la mutualisation de certaines prestations. Le Conseil d'Etat propose ainsi au Grand Conseil la constitution d'une seule fondation de droit public, la Fondation Plateforme 10. Sa mission : faciliter la gestion de l'ensemble du site de Plateforme 10, en assurer la promotion et fédérer certaines forces et compétences des trois musées.

Pour concrétiser cette gouvernance unique, le Conseil de direction de la Fondation, présidé par un-e directeur-trice général-e, comprendra en son sein les directeur-trices des trois musées. Des ressources humaines et financières ont été prévues, en conformité avec les dispositions de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, pour assurer le déploiement des musées sur le site. Le calendrier de mise en œuvre prévoit la constitution de la Fondation Plateforme 10 courant 2020 et l'intégration du personnel des musées au sein de la Fondation en 2021.

Dans cette phase finale, le Conseil d'Etat soumet également au Grand Conseil des demandes de crédits pour les réalisations qui assureront la sécurité du site et le confort des visiteurs. Ces ressources vont pour une partie à la réalisation des aménagements extérieurs ainsi que des voies d'accès à Plateforme 10. Elles permettront notamment la création, avec la collaboration des Musée et Jardins botaniques cantonaux, d'un parcours didactique botanique le long de la rampe de mobilité douce, ainsi que la construction d'un restaurant de 80 places.

L'octroi d'un crédit d'investissement de 2 millions de francs pour assurer l'autonomisation informatique et la transition numérique des musées est un enjeu majeur de ces demandes. De la gestion des collections à la mise en œuvre de projets innovants permettant un accès facilité à celles-ci, les défis digitaux sont multiples pour la future Fondation et nécessitent des investissements importants. Il s'agit d'abord d'offrir au public une nouvelle manière d'appréhender les œuvres. Les exemples en Suisse et à l'étranger le montrent, le succès d'un musée dépend aujourd'hui de son infrastructure technologique, qui doit garantir un accès fiable à un réseau capable d'absorber un flux important de demandes.

Afin de renforcer le lien organique entre le site de Plateforme 10 et la Gare de Lausanne, le Conseil d'Etat souhaite encore transformer l'ancien poste directeur des CFF. Il prévoit d'allouer, dans un premier temps, les ressources nécessaires à une étude de faisabilité destinée à lancer dans les meilleurs délais l'organisation d'un concours d'architecture.

Le Conseil d'Etat est persuadé que ce paquet de mesures, qui se chiffre à 7,6 millions de francs, permettra de doter le site de Plateforme 10 d'une gouvernance performante et d'équipements à la pointe de la muséologie contemporaine. Au final, il s'agit de renforcer le positionnement des musées vaudois et du futur quartier des arts dans le paysage culturel et touristique suisse, tout en offrant à tous les publics un panel de découvertes et d'échanges très diversifiés et d'un accès agréable et aisé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 septembre 2019

TÉLÉCHARGEMENT(S)